

# La cotutelle de thèse





*Cérémonie de remise des diplômes de doctorat à l'Université de Strasbourg*

## **La cotutelle de thèse**

---

*Pour les étudiants diplômés qui désirent s'engager dans des études doctorales, ou les enseignants-chercheurs qui souhaitent pouvoir orienter et encadrer les doctorants, la thèse peut, selon le pays de l'université d'appartenance – l'Allemagne, la France ou la Suisse –, revêtir des aspects différents. La cotutelle binationale de thèse est la forme principale d'internationalisation du doctorat dans l'espace trinational du Rhin supérieur, préconisée par les universités membres d'Eucor – Le Campus européen.*

*L'objectif de la cotutelle est d'intensifier la coopération internationale dans le domaine de la recherche, tout en renforçant la mobilité des doctorants. Elle permet l'obtention du titre de docteur dans deux pays différents sur la base d'une thèse unique réalisée dans deux établissements de ces deux pays et d'une soutenance unique devant un jury de professeurs choisis par les deux établissements concernés.*

*Cette brochure s'adresse aussi bien aux doctorants, qu'aux enseignants-chercheurs et chercheurs susceptibles de diriger une thèse, qu'aux administrations en charge de la mise en place du doctorat. Elle vise à dresser un parallèle des règles du doctorat dans les trois pays ainsi qu'à fournir les clés de compréhension pour la mise en place d'une cotutelle de thèse au sein du groupement Eucor – Le Campus européen.*



# Sommaire

Informations générales sur Eucor – Le Campus européen .....	5
Les universités membres .....	6
Universität Basel.....	6
Albert-Ludwigs-Universität Freiburg.....	6
Université de Haute-Alsace.....	7
Karlsruher Institut für Technologie.....	7
Université de Strasbourg .....	7
Le doctorat au sein du Campus européen .....	8
Avantages d’une cotutelle de thèse dans le cadre d’Eucor – Le Campus européen.....	10
Pour les doctorants .....	10
Pour les établissements .....	10
La mise en place d’une cotutelle .....	11
La convention de cotutelle.....	11
Conditions préalables importantes .....	12
Admission.....	12
Inscription et droits de scolarité.....	12
Direction de thèse .....	13
Frais de déplacement.....	13
Séjours dans l’établissement partenaire.....	14
Protection du sujet de la thèse et publication.....	14
Langue.....	14
Examen oral - Soutenance.....	15
Composition du jury .....	15
Évaluation .....	15
La cotutelle en quatre étapes.....	16
Informations pratiques .....	18
Les possibilités de financement.....	18



# Informations générales sur Eucor – Le Campus européen

Les cinq universités de la région trinationale du Rhin supérieur – l'Universität Basel, l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, l'Université de Haute-Alsace, le Karlsruher Institut für Technologie et l'Université de Strasbourg, coopèrent depuis près de 30 ans. En 2015, elles ont souhaité intensifier la coopération transfrontalière universitaire en se dotant d'une personnalité juridique propre. C'est ainsi que le groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus européen » a été créé. Il s'agit d'une première en Europe puisque c'est l'unique GECT porté par des établissements d'enseignement supérieur.

Fort de ses 15 000 enseignants-chercheurs, 13 500 doctorants et 117 000 étudiants, le Campus européen constitue un espace scientifique et académique sans frontières à rayonnement international.

Le Campus européen met particulièrement l'accent sur la recherche dans les domaines des Sciences et Technologies quantiques, de la Médecine personnalisée – Médecine de précision, du Développement durable et des Identités européennes.

[WWW.EUCOR-UNI.ORG](http://WWW.EUCOR-UNI.ORG)



- Universität Basel
- Albert-Ludwigs-Universität Freiburg
- Université de Haute-Alsace
- Karlsruher Institut für Technologie (KIT)
- Université de Strasbourg



**117 000**  
ÉTUDIANTS



**15 000**  
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS



**13 500**  
DOCTORANTS



**960**  
FORMATIONS

# Les universités membres



## Universität Basel

@ [www.unibas.ch](http://www.unibas.ch)

> Forschung > Graduate Center

- Une université pluridisciplinaire avec 7 facultés, la plus ancienne université suisse, fondée en 1460
- Compte parmi les universités les plus réputées en Europe avec un accent particulier sur les sciences de la vie et la médecine
- D'autres axes stratégiques de recherche tels que les nanosciences, la physique quantique, les sciences de l'image, les études européennes dans le contexte de la globalisation ainsi que le domaine de l'énergie et du développement durable



## Albert-Ludwigs- Universität Freiburg

@ [www.frs.uni-freiburg.de](http://www.frs.uni-freiburg.de)

> Promovierende

- Une université pluridisciplinaire avec 11 facultés et 19 centres de recherche
- 23 prix Nobel y ont étudié, enseigné et fait des recherches
- 2 Clusters d'excellence : Cluster Centre for Integrative Biological Signalling Studies et Cluster Living, Adaptive and Energy-autonomous Materials Systems



## Université de Haute-Alsace

@ [www.uha.fr](http://www.uha.fr)

> La recherche > Doctorat

- Compte la plus ancienne école de chimie de France
- Héritière d'une longue tradition d'innovation scientifique et technique
- 3 champs de recherche répartis entre 13 laboratoires: Chimie, Matériaux fonctionnels et Environnement; Interculturalités; Humanités, Sociétés, Économies durables; Systèmes intelligents, Numérique, Procédés et Textiles avancés



## Karlsruher Institut für Technologie

@ [www.khys.kit.edu](http://www.khys.kit.edu)

> Promovieren am KIT

- La seule université au sein de l'association Helmholtz (Helmholtz-Gemeinschaft)
- L'une des plus importantes institutions de recherche et de formation dans le domaine des sciences naturelles et de l'ingénieur en Europe
- De la recherche fondamentale à ses applications pour relever les défis sociétaux à long terme



## Université de Strasbourg

@ [www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

> Recherche > Doctorat

- Une recherche pluridisciplinaire déclinée au sein de 71 unités de recherche
- Lauréate de l'initiative d'excellence pérenne du programme Investissements d'Avenir
- 4 prix Nobel en activité, 1 prix Kavli

# Le doctorat au sein du Campus européen

*L'initiative de la cotutelle de thèse est française. Un arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche daté du 18 janvier 1994 a posé les bases juridiques de la procédure de cotutelle internationale de thèse. L'arrêté du 6 janvier 2005 a mis le cadre de la cotutelle en accord avec les orientations du projet de constitution d'un espace européen de l'enseignement supérieur de la recherche.*

## EN FRANCE

La cotutelle de thèse est régie par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat<sup>1</sup>.

L'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace se sont engagées à mettre en œuvre conjointement une politique de formation doctorale d'excellence, en créant à cet effet un Collège doctoral de site, chargé d'assurer la coordination du fonctionnement des écoles doctorales et d'impulser une dynamique de formation doctorale de site ambitieuse, garantissant l'excellence du grade décerné. Les doctorants préparent leur thèse au sein d'unités de recherche, elles-mêmes adossées à des écoles doctorales. Le site alsacien compte 10 écoles doctorales, l'Université de Strasbourg est l'établissement support des 10 écoles doctorales dont 5 sont co-accréditées et 2 accréditées en délivrance conjointe avec l'Université de Haute-Alsace :

- > *Droit, sciences politiques et histoire (ED 101), Unistra/UHA*
- > *Augustin Cournot (ED 221), pour les sciences économiques et de gestion, Unistra/UHA*
- > *Théologie et sciences religieuses (ED 270), Unistra*
- > *Sciences Humaines et sociales – Perspectives européennes (ED 519), Unistra/UHA*
- > *Humanités (ED 520), Unistra/UHA*
- > *Physique et chimie-physique (ED 182), Unistra/UHA*
- > *Sciences chimiques (ED 222), Unistra/UHA*
- > *Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur (ED 269), Unistra/UHA*
- > *Sciences de la Terre et de l'environnement (ED 413), Unistra*
- > *Sciences de la vie et de la santé (ED 414), Unistra*





## EN ALLEMAGNE

Du fait de la structure fédérale du pays, il n'existe pas de dispositions nationales en matière de doctorat, chaque université peut donc avoir un fonctionnement et des règles propres. Les lois du Land de Bade-Wurtemberg en matière d'enseignement supérieur de 2014 et 2018, « Landeshochschulgesetz » et « Hochschulrechtsweiterentwicklungsgesetz » ont cependant introduit des mesures qualitatives et créé un statut propre pour les doctorants. À l'Universität Freiburg, ainsi qu'au KIT, chaque faculté dispose de son propre règlement de doctorat.

À l'Universität Freiburg, il est possible d'effectuer un doctorat au sein de l'une des 11 facultés, dans le cadre d'un doctorat individuel ou d'un programme doctoral proposé dans de nombreux domaines. Les règlements de doctorat (« Promotionsordnungen ») des facultés sont disponibles à cette adresse : [www.jsl.uni-freiburg.de/promotionsordnungen](http://www.jsl.uni-freiburg.de/promotionsordnungen)

Au Karlsruher Institut für Technologie, il est également possible de s'inscrire pour un doctorat individuel, forme classique du doctorat, ou d'intégrer l'un des programmes doctoraux proposés au KIT. L'ensemble des règlements de doctorat (« Promotionsordnungen ») des 11 facultés est disponible à cette adresse : [www.khys.kit.edu/promotionsordnungen.php](http://www.khys.kit.edu/promotionsordnungen.php)

> En matière de cotutelle, la Hochschulrektorenkonferenz (conférence des recteurs d'universités allemandes) recommande vivement de modifier les règlements régissant l'accès et le déroulement de la formation doctorale, lorsque ceux-ci sont contradictoires, afin de permettre la mise en place de cotutelle de thèse.



## EN SUISSE

À l'Universität Basel, chaque faculté dispose de son propre règlement en matière de formation doctorale. Le doctorat peut également s'effectuer soit dans le cadre d'un doctorat individuel soit dans le cadre d'un programme doctoral structuré.

Les règlements de doctorat pour chacune des 7 facultés de l'Universität Basel sont disponibles à cette adresse : [www.unibas.ch/de/Forschung/Graduate-Center/GRACE/Dokumente-und-Richtlinien.html](http://www.unibas.ch/de/Forschung/Graduate-Center/GRACE/Dokumente-und-Richtlinien.html)

D'ici 2021, chaque faculté sera rattachée à une école doctorale « Graduiertenschule » dont dépendra chaque doctorant.

---

<sup>1</sup> L'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat est téléchargeable à cette URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>



## AVANTAGES D'UNE COTUTELLE DE THÈSE DANS LE CADRE D'EUCOR – LE CAMPUS EUROPÉEN

### POUR LES DOCTORANTS

---

- A. Elle leur offre une occasion unique d'approcher de façon approfondie deux cultures universitaires et deux univers scientifiques différents.
- B. Elle leur permet d'obtenir le grade de docteur dans deux pays.
- C. Elle leur donne accès aux infrastructures de deux universités ainsi qu'aux réseaux locaux.
- D. Elle leur permet d'élargir considérablement leurs compétences linguistiques et interculturelles.
- E. Elle améliore leur positionnement sur le plan académique. L'accès au marché de l'emploi en dehors du secteur universitaire s'en trouve également facilité.
- F. Elle permet de suivre les formations disciplinaires et transversales dans les deux pays.

### POUR LES ÉTABLISSEMENTS

---

- A. Elle constitue une offre attrayante des établissements d'enseignement supérieur en Europe pour attirer les meilleurs éléments étrangers européens voire mondiaux, notamment dans un certain nombre de disciplines-phares où les universités membres occupent un rang de choix au niveau européen et mondial.
- B. Elle constitue un élément concret et important de l'europanisation et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur français, allemand et suisse ; sous cette forme conjointe pour ses cinq universités, elle permet à Eucor – Le Campus européen de se singulariser dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- C. Elle offre une autre forme de coopération dans le domaine de la recherche et permet l'intensification des coopérations transfrontalières existantes.



# La mise en place d'une cotutelle

---

La cotutelle binationale s'avère un très grand succès. La plupart des établissements d'enseignement supérieur qui se sont engagés dans cette voie, sont parvenus à homogénéiser les procédures et à proposer des modèles standards de convention de cotutelle.

## LA CONVENTION DE COTUTELLE

La convention de cotutelle est une convention conclue entre deux établissements d'enseignement supérieur visant à mettre en place une coopération dans le cadre d'une cotutelle et d'en fixer les conditions. Elle peut être conçue de manière individuelle ou reprendre un modèle déjà existant. Il est primordial de s'assurer que la convention est conforme aux règlements en vigueur régissant le doctorat dans les deux établissements.

## UNE CONVENTION DE COTUTELLE

### DOIT PRÉCISER UN CERTAIN NOMBRE D'INFORMATIONS :

---

- > Le rappel des institutions et universités partenaires ainsi que des législations et règlements en vigueur dans chaque établissement sur lesquels se fonde la cotutelle ;
- > Les modalités d'organisation de la thèse (sujet, encadrement et suivi de la thèse, langues utilisées, répartition des séjours entre les deux établissements, droits et devoirs du doctorant...);
- > Le programme de formations spécifiques à valider le cas échéant ;
- > Les conditions de soutenance (lieu, composition du jury, prise en charge des frais de déplacement du jury, modalités et langue de soutenance) ;
- > Les conditions de dépôt, de publication, de protection ainsi que de valorisation de la thèse et des résultats de recherche ;
- > La délivrance, la forme et le contenu du ou des diplômes(s) ;
- > Les signatures (du doctorant, de ses directeurs de thèse, du directeur de l'École doctorale du côté français, du doyen de la faculté et/ou du président de la Commission doctorale («Promotionsausschuss»), des présidents/recteurs d'université) ;
- > Les dispositions particulières.

## CONDITIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

### ADMISSION

---

La condition fondamentale préalable à un contrat individuel de coopération est de remplir les conditions d'admission aux études doctorales dans les deux établissements concernés.

-  En France, il faut être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent pour pouvoir prétendre à une formation doctorale. Les écoles doctorales sont responsables de l'admission en doctorat et peuvent imposer des prérequis supplémentaires en fonction de la thématique.
-  D'une manière générale et selon la Landeshochschulgesetz du Land de Bade-Wurtemberg, un diplôme de Master ou un diplôme sanctionnant au moins 4 années d'études est requis pour s'inscrire en doctorat.
-  En principe, les universités suisses exigent également un diplôme de master ou équivalent pour l'inscription en doctorat. À l'Universität Basel, les Student Services sont responsables de l'admission en doctorat en concertation avec les facultés. Les doctorants inscrits depuis moins de 12 mois dans les deux universités et qui remplissent les conditions décrites dans la fiche informative sur les cotutelles de thèse peuvent candidater à une cotutelle.

### INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITÉ

---

Tout au long de la cotutelle, le doctorant doit être inscrit dans les deux universités. Par principe, il ne doit s'acquitter des droits d'inscription ou de scolarité que dans l'une des deux universités. Il bénéficie dans les deux établissements des mêmes droits et est tenu aux mêmes devoirs que les autres doctorants.

-  Dans le cadre d'une cotutelle de thèse, le collège doctoral demande que les frais d'inscription soient réglés en alternance entre les deux établissements. Le droit français permet de transformer une thèse en cotutelle uniquement pendant la première année suivant l'inscription en thèse. Le collège doctoral de site a validé en son conseil qu'une cotutelle doit être mise en place durant la première année de doctorant et avant la deuxième inscription en doctorat.
-  Depuis 2018, les doctorants doivent s'inscrire auprès du Service Center Studium de l'Universität Freiburg, ou pour le KIT, du Studierendenservice pour les doctorants allemands ou de l'International Office pour les doctorants étrangers. Cette règle ne concerne pas les doctorants titulaires d'un contrat de travail avec une quotité de plus de 50%. Pour des informations précises sur les procédures de l'Université de Freiburg : [www.frs.uni-freiburg.de/de/iga/promotion](http://www.frs.uni-freiburg.de/de/iga/promotion).  
Au KIT, l'inscription en tant que doctorant auprès du KHYS (Karlsruhe House of Young Scientists) est également obligatoire : [www.khys.kit.edu/khys\\_registrierungsportal.php](http://www.khys.kit.edu/khys_registrierungsportal.php).
-  À l'Universität Basel, chaque doctorant doit signer une convention de doctorat avec son premier directeur de thèse. Dans le cadre d'une cotutelle de thèse, cette convention est complétée par un second accord convenu entre les deux établissements concernés par la cotutelle. La convention de cotutelle doit être signée au plus tard au cours du 3<sup>e</sup> semestre après l'admission en doctorat.



## DIRECTION DE THÈSE

---

Le doctorant doit choisir au moins deux directeurs de thèse dans deux universités membres partenaires de deux pays différents. Ces derniers doivent s'entendre sur l'intitulé de la thèse, s'engager tous deux à en assumer pleinement la direction scientifique et s'accorder sur les mesures nécessaires à cet effet. Pour identifier un directeur de thèse dans l'université partenaire, il est recommandé de s'appuyer sur les contacts dont dispose déjà son directeur de thèse.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

---

La prise en charge et le remboursement des frais de déplacement des doctorants, directeurs de thèse, rapporteurs et membres externes du jury est régie par les dispositions adoptées par chacune des universités membres en matière de soutien financier potentiel interne ou externe à l'établissement.

Il est également possible de faire appel à des financements externes (voir page 18) tels que ceux de l'Université franco-allemande (UFA), swissuniversities, le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA), l'office allemand d'échanges universitaire (DAAD)...

## SÉJOURS DANS L'ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE

---

Une répartition sensiblement égale du temps de recherche entre les deux établissements est vivement conseillée. Cette répartition équitable doit permettre d'assurer pleinement la dimension biculturelle de cette formation à la recherche qui, par rapport à la forme courante de la thèse, constitue une des plus-values essentielles de la cotutelle tant sur le plan scientifique, linguistique que spécifique à la culture du pays d'accueil. C'est aussi la raison pour laquelle la convention de cotutelle doit être signée le plus rapidement possible après l'admission en doctorat.

- ■ L'objectif visé par le Collège doctoral de site – Université de Strasbourg est d'atteindre 50 % de temps de présence dans chaque pays. Toutefois, une présence minimale sur le site alsacien équivalente à un tiers de la période couverte par la convention de cotutelle peut être tolérée.
- L'Universität Basel exige un séjour à l'université partenaire d'une durée totale correspondant à la moitié de la période de thèse (jusqu'à l'examen) et d'au moins 12 mois.

## PROTECTION DU SUJET DE LA THÈSE ET PUBLICATION

---

L'évaluation et la protection des résultats sont soumises aux directives respectivement en vigueur dans les deux pays concernés par la cotutelle. Le nombre d'exemplaires de la thèse à fournir dans chacune des universités est aussi prévu par les directives respectives des établissements concernés. Les établissements doivent s'informer mutuellement des exigences de ces directives.

Il est néanmoins important de rappeler aux doctorants de s'enquérir précisément dès l'inscription/admission de celles qui concernent leur thèse dans les universités compétentes.

## LANGUE

---

Au sein d'Eucor – Le Campus européen, les deux langues en usage sont le français et l'allemand. La règle générale de la cotutelle contraint à rédiger la thèse dans une langue et à en établir un résumé dans l'autre langue. La réglementation du doctorat peut prévoir que la rédaction de la thèse puisse se faire en anglais. Dans ce cas, le doctorant devra produire un résumé substantiel en français et en allemand. Il doit alors être également prévu que les épreuves orales se déroulent, au moins pour partie, dans ces deux langues.



## EXAMEN ORAL - SOUTENANCE

---

Les partenaires contractants doivent s'accorder préalablement sur les modalités de l'examen oral. Elles devront figurer dans le contrat de coopération au même titre que le lieu de soutenance. Généralement, les conditions et lieu d'examen dépendent de l'université d'origine.

-  En France, la soutenance de thèse consiste en un examen oral au cours duquel le doctorant présente ses travaux de recherche devant un jury de spécialistes. Les travaux du doctorant sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs avant la soutenance. La soutenance est généralement publique.
-  En Allemagne, l'examen oral peut prendre la forme d'une « Disputation » ou d'un « Kolloquium », autrement dit d'une soutenance publique avec une présentation des travaux de recherche et des échanges sur des thématiques plus larges, et/ou d'un « Rigorosum », qui est un examen relatif à la discipline de la thèse ainsi qu'à d'autres matières.
-  À l'Universität Basel, on parle de Doktoratsexamen pendant lequel le doctorant présente ses travaux de recherche au jury. Les travaux du doctorant font l'objet de rapports indépendants par tous les membres du Doktoratskomitee qui participent également à l'examen oral.

## COMPOSITION DU JURY

---

Les parties doivent s'accorder sur sa composition. Il est formé sur la base d'un principe d'équilibre entre les représentants proposés par les deux universités et sera validé par les deux établissements.

-  En France, le jury est généralement composé de 4 à 8 personnes dont le ou les directeurs de thèse, des rapporteurs et examinateurs (des enseignants-chercheurs). Au moins la moitié des membres du jury doit être extérieure à l'école doctorale et à l'établissement concerné et sont professeurs ou assimilés. Les directeurs de thèse participent au jury, mais ne prennent pas part à la décision.
-  En Allemagne, la Prüfungskommission ou le Prüfungsausschuss rassemble au moins deux évaluateurs ainsi que le ou les directeurs de thèse.
-  À l'Universität Basel, le jury est composé de tous les membres du Doktoratskomitee cités dans la convention de doctorat. En Suisse, il n'y a pas de distinction entre les directeurs de thèse et les évaluateurs.

## ÉVALUATION

---

Les établissements concernés doivent préalablement s'accorder dans la convention sur le mode d'évaluation. En raison des différences culturelles des modes d'évaluation en Allemagne, en France et en Suisse et des effets qu'elles peuvent entraîner sur l'accès à l'emploi, il est difficile de s'accorder sur un mode unique de notation. Il est donc recommandé de prendre en considération le système d'évaluation des deux pays choisis.

-  L'Université de Strasbourg ne délivre ni note, ni mention.

## DIPLÔME

---

En principe, les universités peuvent soit délivrer un diplôme commun, soit décerner deux diplômes mentionnant que la thèse s'est déroulée dans le cadre d'une cotutelle en coopération avec une université étrangère. Dans la pratique, les universités membres d'Eucor – Le Campus européen ont le plus souvent recours à deux diplômes distincts.

# La cotutelle en quatre étapes

1

## OPTER POUR UNE COTUTELLE BINATIONALE

Cette décision concerne l'ensemble des personnes impliquées dans le processus. À cette étape du processus, le doctorant doit donc connaître le sujet de sa thèse, être admis en doctorat et avoir obtenu l'accord de ses directeurs de thèse dans les deux établissements concernés ainsi que de l'école doctorale pour la partie française pour un travail conjoint.

2

## PROCÉDER À LA RÉDACTION DE LA CONVENTION DE COTUTELLE

S'accorder sur les modalités et la configuration du processus de cotutelle. En fixer le cadre dans la convention de cotutelle établie en collaboration avec le service compétent de chacun des établissements.

3

## VÉRIFIER LA VALIDITÉ JURIDIQUE DE LA CONVENTION

Cette opération est du ressort des services compétents en matière de cotutelle dans chaque établissement. Le bureau de coordination d'Eucor – Le Campus européen peut aider lors de la phase de négociation.

 À l'Université de Strasbourg ainsi qu'à l'Université de Haute-Alsace, le collège doctoral et son antenne à l'UHA sont compétents en matière de cotutelle de thèse.

 En Allemagne, les services juridiques – à l'Universität Freiburg le Rechtsdezernat, au KIT le service Hochschulrecht und Akademische Angelegenheit (HAA) – des universités sont en charge de vérifier la validité juridique de la convention.

 À l'Universität Basel, la validité juridique de la convention est vérifiée par le Vizerektorat Lehre ainsi que par le décanat de la faculté concernée.

4

## SIGNER LA CONVENTION

La convention doit être signée par le doctorant, les directeurs de thèse, le directeur d'École doctorale du côté français, le doyen de la faculté du côté allemand ou suisse, les présidents ou recteurs des deux universités concernés.



# Informations pratiques

---

## LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Chaque université possède son propre mode de fonctionnement en termes de financement du doctorat. Il existe néanmoins des financements spécifiques pour couvrir les frais supplémentaires engendrés par la cotutelle de thèse :

### L'UNIVERSITÉ FRANCO-ALLEMANDE (UFA)

Octroie des allocations d'un montant maximum de 5 000 € aux doctorants en cotutelle de thèse entre deux universités allemande et française. Cette aide est répartie entre les frais de déplacements et d'hébergement du doctorant dans le cadre du projet de recherche (à hauteur de 4 000 € maximum) et les frais de déplacement et d'hébergement liés à la soutenance (à hauteur de 1 000 € maximum).

#### > Plus d'informations

[www.dfh-ufa.org](http://www.dfh-ufa.org) > Vous êtes > Futur étudiant – Étudiant – Doctorant – Diplômé  
> Doctorant > Cotutelle de thèse

### LE CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'ALLEMAGNE (CIERA)

Propose également différentes aides à la mobilité pour réaliser un séjour de recherche en Allemagne pour les doctorants en sciences humaines et sociales.

#### > Plus d'informations

[www.ciera.fr](http://www.ciera.fr) > Mobilité

### LE DEUTSCHER AKADEMISCHER AUSTAUSCHDIENST (DAAD - L'OFFICE ALLEMAND D'ÉCHANGES UNIVERSITAIRES)

Octroie des bourses de 7 à 18 mois maximum pour les séjours de recherche dans le cadre d'une cotutelle de thèse. Pour les doctorants allemands en séjour en France, cette bourse mensuelle s'élève à 1 475 €, pour les séjours en Suisse à 1 675 €, sur une durée de 7 à 12 mois. Pour leur séjour en Allemagne, les doctorants d'une université partenaire peuvent prétendre à une bourse mensuelle de 1 200 € par mois sur une durée maximum de 18 mois.

#### > Plus d'informations

Pour les doctorants allemands : [www.daad.de](http://www.daad.de) > Infos für Deutsche  
> Studieren im Ausland > Stipendien und Finanzen  
Pour les doctorants étrangers : [www.daad.de](http://www.daad.de) > Infos für Ausländer  
> Stipendien finden > Stipendiendatenbank

## SWISSUNIVERSITIES

---

Soutient les doctorants en cotutelle de thèse entre une université d'origine suisse et une université partenaire à hauteur de 10 000 CHF maximum afin de couvrir leurs frais de voyage et de séjour ainsi que ceux de leurs directeurs de thèse suisses. Les candidatures sont à déposer par le Vizerektorat Lehre de l'Universität Basel avant le 31 mars de chaque année.

### > Plus d'informations

[www.swissuniversities.ch/fr](http://www.swissuniversities.ch/fr) > Thèmes > Encouragement de la relève  
> Cotuitelles de thèse

## L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

---

Offre la possibilité aux doctorants en cotutelle d'intégrer le Programme Doctoral International. Ce programme permet de bénéficier de nombreux avantages, tels qu'un accès prioritaire à des logements, formations ainsi que des aides financières spécifiques.

### > Plus d'informations

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr) > Recherche > Doctorat > Pôle International  
> Programme Doctoral International (PDI)

## MODÈLE DE CONVENTION DE COTUTELLE

> Swissuniversities (Conférence des recteurs d'universités suisses):

[www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Forschung/Cotuitelles\\_de\\_these/BEC\\_Cotuitelles\\_de\\_th%C3%A8se/2018\\_Contrat\\_DE\\_FR.docx](http://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Forschung/Cotuitelles_de_these/BEC_Cotuitelles_de_th%C3%A8se/2018_Contrat_DE_FR.docx)

> Hochschulrektorenkonferenz:

[www.hrk.de/fileadmin/redaktion/hrk/02-Dokumente/02-07-Internationales/02-07-05-Mobilitaet-und-Anerkennung/02-07-05-02-Cotuitelle/Cotuitelle\\_Leitfaden\\_ausfuehrlich.pdf](http://www.hrk.de/fileadmin/redaktion/hrk/02-Dokumente/02-07-Internationales/02-07-05-Mobilitaet-und-Anerkennung/02-07-05-02-Cotuitelle/Cotuitelle_Leitfaden_ausfuehrlich.pdf)



EFRE - Europäischer Fonds für regionale Entwicklung  
FEDER - Fonds européen de développement régional

„Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt.“  
«Dépasser les frontières, projet après projet.»



# Informations

---

## UNIVERSITÄT BASEL

[www.unibas.ch](http://www.unibas.ch) > Forschung > Graduate Center  
> Doktorierende > Mobilität > Cotutelle de thèse  
[cotutelle@unibas.ch](mailto:cotutelle@unibas.ch)

## ALBERT-LUDWIGS-UNIVERSITÄT FREIBURG

[www.frs.uni-freiburg.de](http://www.frs.uni-freiburg.de) > Promovierende

## UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

[www.uha.fr](http://www.uha.fr) > La Recherche > Doctorat  
[ecoles.doctorales@uha.fr](mailto:ecoles.doctorales@uha.fr)

## KARLSRUHER INSTITUT FÜR TECHNOLOGIE

[www.khys.kit.edu/1091.php](http://www.khys.kit.edu/1091.php)

## UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr) > Recherche > Doctorat > Cotutelle de thèse  
*Virginie HERBASCH* - [herbasch@unistra.fr](mailto:herbasch@unistra.fr)

